

La Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avance de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH 69 des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015 fixant le statut particulier du corps des secrétaires médicaux.ales et sociaux.ales d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2016 DRH 48 des 13, 14 et 15 juin 2016 portant dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Vu la délibération 2021 DRH 57 des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de secrétaire médical.e et social.e d'administrations parisiennes de classe supérieure et de classe exceptionnelle (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> grades) ;

Vu l'arrêté du 2 février 2023 ouvrant un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical.e et social.e de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistant.e dentaire, à partir du lundi 15 mai 2023 ;

**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** L'arrêté susvisé du 2 février 2023 est complété en ce sens que l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire médical.e et social.e de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, spécialités médico-sociale et assistant.e dentaire, s'ouvrira à partir du lundi 15 mai 2023 pour 13 nominations.

Le reste demeure inchangé.

**Article 5:** La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le « Portail des publications administratives de la Ville de Paris »

Fait à Paris, le 10 FEV. 2023  
Pour la Maire de Paris et par délégation,  
Le Sous-directeur des Carrières

Philippe VIZERIE